

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1881

PAR

M. PERROT

Lu dans la séance du 24 février 1882.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXII

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1881

PAR

M. PERROT

Lu dans la séance du 24 février 1882.

MESSIEURS,

L'École d'Athènes comptait cette année cinq élèves : MM. Hauvette-Besnault, Reinach, Clerc, Bilco et Dubois, auxquels avait été adjoint, par le ministre de l'Instruction publique, M. Barrilleau, agrégé des Facultés de droit. M. Dubois, malade pendant une grande partie de l'année, n'a pu achever le travail qu'il avait entrepris sur la ligue étolienne; le zèle avec lequel il s'est associé à la rédaction

du *Bulletin*, où il a publié plusieurs bons articles d'épigraphie, prouve que le mauvais état de sa santé a pu seul l'empêcher de satisfaire aux exigences du règlement. Les autres pensionnaires ont bien payé leur dette à l'École et à l'Académie.

M. Hauvette-Besnault, qui représentait à lui seul la troisième année, a remis un mémoire intéressant sur les *archontes athéniens*; il y étudie avec beaucoup de soin et de critique le rôle et la compétence de cette magistrature, telle qu'elle était vers le milieu du V^e siècle, quand son autorité réelle avait été si fort amoindrie au profit de la magistrature élective des stratèges. L'introduction résume ce qui se rapporte à l'origine de l'archontat et aux principales phases qu'il a traversées; viennent ensuite six chapitres, dans lesquels l'auteur expose les attributions qui sont communes à tout le Collège et celles qui sont particulières à chacun des trois premiers archontes, puis celles qui appartiennent aux six derniers, les *thesmothètes*. On aimerait trouver, à la fin du mémoire, une courte conclusion qui le résume et qui rappelle les principaux résultats auxquels a conduit la recherche entreprise.

La méthode et la critique ont paru presque partout excellentes; elles dénotent un esprit net et délié, qui ne recule devant aucun effort pour arriver à la vérité. M. Hauvette est très au courant de toutes les sources d'information et sait en faire usage; nous pourrions aisément indiquer plusieurs passages où, soit par une étude plus attentive de textes classiques qui n'avaient pas encore été examinés d'assez près, soit à l'aide des inscriptions, il jette un jour nouveau sur des questions devant

lesquelles on s'était arrêté jusqu'ici, et présente des solutions qui ont leur importance et leur nouveauté. Si c'était ici le lieu d'entrer dans le détail, on serait fondé à réclamer certains compléments d'information et de discussion. Ainsi, dans le chapitre sur l'*archonte*, il serait bon d'insister davantage sur la *προβολή* qui pouvait être instituée à l'occasion des *Grandes Dionysies*. Il faudrait aussi montrer, ce qui ne serait peut-être point exempt de quelque difficulté, comment la présidence de l'*archonte-roi*, aux *Anthestéries* et aux *Lénéennes*, se concilie avec cette assertion que la présidence était réservée à l'*archonte* dans les fêtes où il y avait des chorèges.

En revoyant son mémoire pour l'impression, M. Hauvette sentira de lui-même quels sont les points sur lesquels il convient d'appuyer un peu plus fortement. Dès maintenant, cet essai nous paraît un des meilleurs travaux qui aient été envoyés à l'Académie par l'École d'Athènes.

M. Salomon Reinach ne mérite pas de moindres éloges. Le précédent rapport avait déjà fait connaître l'ouverture des fouilles entreprises par l'École en Asie Mineure, dans la nécropole de Myrina, en Éolide, fouilles qui ont depuis lors été étendues au cimetière de l'antique Cymé. Commencées avec succès par M. Pottier, assisté de M. Reinach, en 1880, elles ont été continuées avec le même zèle et le même bonheur, en 1881, par M. Reinach seul, qui a employé à ces études d'archéologie active et militante sa seconde année de séjour en Grèce. Au mois de septembre, M. Pottier, aujourd'hui maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, a pu, grâce au concours du Ministre de l'Instruction publique, retourner

en Grèce pour clore les fouilles et pour prêter à son camarade le concours de son expérience et de son goût, dans la tâche qui s'imposait de rapprocher les fragments retirés des tombes et de recomposer des figures souvent brisées en bien des morceaux. Ce travail sera facilité par le soin avec lequel a été dirigée et poursuivie l'exploration de la nécropole.

Malgré tout l'intérêt que présentent par eux-mêmes ces petits monuments, qui sont venus accroître le nombre des terres cuites gréco-asiatiques, le véritable but assigné aux fouilles était moins de former une collection de ces charmantes figurines que de constater comment elles étaient disposées dans les sépultures. Ce que demandaient depuis longtemps avec insistance les savants qui s'occupaient de ces terres cuites, c'était que les nécropoles qui nous les ont conservées fussent enfin explorées avec méthode, par des archéologues capables d'observer, de classer et de consigner les faits, de soumettre, en un mot, les tombeaux grecs au système d'investigation régulière que l'on emploie pour les plus grossiers de nos *tumuli*. Tel est le résultat qui a été obtenu, grâce à la détermination libérale qu'a prise M. Aristide-bey Baltazzi, riche Grec de Constantinople, de soustraire les vastes terrains qu'il possède à l'industrie des fouilles clandestines et intéressées, pour y favoriser les travaux de notre École française. L'exemple est trop honorable pour ne pas être signalé avec reconnaissance à l'attention de l'Académie et des savants.

Le mémoire de M. Reinach est divisé en deux parties d'importance inégale : la première consacrée aux fouilles

de Myrina, la seconde à celles de Cymé, qui ont donné aussi des résultats intéressants, mais moins nombreux et moins complets. Occupé des mille soins qu'exigent la surveillance des fouilles et le classement des objets découverts, l'auteur s'excuse d'avoir exposé un peu rapidement le résultat de ses observations; il regrette de n'avoir pu les développer à l'aide de livres qui lui manquaient, sur son champ de bataille d'*Ali-aga*. Cependant nous n'avons pas à nous plaindre que notre jeune archéologue se soit trouvé placé en présence des monuments eux-mêmes, presque sans autre secours que sa mémoire d'ailleurs fort bien armée. Nous y gagnons de posséder dans sa vivacité première et dans toute sa franchise l'impression personnelle qu'il a ressentie devant ces tombes antiques et dans la compagnie de ces statuettes d'argile, dont il ne parle pas sans un souvenir ému. L'étude directe des faits leur diversité et parfois même leurs contradictions apparentes lui ont appris à se former, dans ces questions délicates, une opinion moyenne, assez large et assez souple pour faire leur part à toutes les circonstances de la découverte. Telle est du moins la méthode judicieuse et vraiment scientifique dont il s'écarte rarement dans les différents chapitres de son travail.

Après avoir déterminé la topographie de la nécropole de Myrina, M. Reinach examine l'état des tombeaux et des objets qu'ils contiennent. La manière même des figurines, élégante, animée, mais non exempte de négligence, lui paraît se rattacher de loin au style de Lysippe et particulièrement à l'École des sculpteurs de Pergame. De tous ces caractères, M. Reinach conclut que l'atelier de

Myrina est moins ancien que celui de Tanagre, qu'il touche à la décadence et aux premiers siècles de la conquête romaine; mais cette époque, bien que tardive, offre, par cela même, un grand intérêt, en nous montrant un état nouveau et une transformation de l'industrie des *coroplastes*.

De la comparaison d'un grand nombre de sépultures, M. Reinach tire des observations qui ont leur prix sur le rôle que jouaient les figurines dans la tombe et la manière dont elles y étaient disposées; seulement nous aurions voulu qu'il nous donnât plus souvent à l'appui de ses remarques des exemples particuliers tirés de son *Journal de fouilles*.

Quant aux sujets représentés par ces petites images, la nécropole de Myrina comprend, à côté des figurines du type de Tanagre, une assez grande quantité de représentations nettement mythologiques, appartenant principalement au cycle de Bacchus, puis à celui d'Aphrodite et au mythe d'Hercule; mais le nombre des divinités secondaires et surtout des génies ailés, d'un caractère parfois difficile à déterminer, est de beaucoup prédominant. M. Reinach a raison de penser qu'il ne faut pas vouloir serrer de trop près les intentions et les idées des humbles artistes qui fabriquaient par milliers, avec un mélange de fantaisie et de routine, ces figures funéraires; sans doute il serait puéril de demander aux *coroplastes* un compte rigoureux de leurs créations; mais il est difficile aussi d'admettre qu'elles n'eussent aucune relation, même générale et lointaine, avec les croyances des anciens. Sur ce point, M. Reinach nous paraît s'écarter, plus que de coutume,

de la juste mesure qu'il a su garder d'ordinaire entre l'*École symbolique* et l'*École réaliste*, comme il les appelle.

Nous ne pouvons nous étendre aussi longuement sur les fouilles partielles exécutées dans la nécropole de l'ancienne ville éolienne de Cymé. Par suite de diverses circonstances, elles n'ont pu prendre le développement que désirait leur donner M. Reinach. Les tombeaux cyméens, à côté de figurines analogues au type de Myrina, contiennent une plus grande proportion de figures traditionnelles et hiératiques ; cependant le caractère général des objets recueillis dans les sépultures indique plutôt une période plus avancée de l'époque romaine.

Ce qui ajoute encore à la valeur de ce mémoire, c'est qu'il est accompagné de nombreux dessins. L'auteur s'est astreint à reproduire très finement, avec l'aide de la chambre claire, tous les types des figurines qu'il a découvertes. Il n'y a même pas un seul objet ramassé dans les fouilles dont la forme ne soit reproduite, au moins par un croquis. Ces légers traits, accompagnés de notes instructives, sur la technique de chaque figurine, sur la coloration des vêtements et sur les dorures qui en décorent seulement les bords, forment une galerie des plus intéressantes à étudier. C'est assurément la meilleure des descriptions, et cette application consciencieuse, de la part d'un esprit aussi bien doué, mérite ainsi, à un double titre, les éloges de l'Académie.

Si, dans ce rapport, nous avons fait à ce mémoire une si grande place, c'est qu'il a une importance exceptionnelle. On y trouve exposés, avec beaucoup de méthode et de clarté, les résultats de fouilles que l'École française

poursuit depuis deux ans, dans des conditions excellentes ; d'autre part, le sujet est par lui-même digne de toute l'attention des archéologues. Les terres cuites grecques sont en général arrivées dans nos musées sans indication de provenance ; on ignore comment elles étaient placées et groupées dans les tombes où elles formaient une partie si notable du mobilier funéraire ; les observations faites par MM. Pottier et Reinach permettront de répondre à quelques-unes des questions que l'on s'est posées à ce propos. Combien il est regrettable que nous n'ayons pas, pour la nécropole de Tanagre, un travail analogue à celui de M. Reinach ! Un de ses prédécesseurs à l'École, M. Haus-soullier, avait assisté à l'ouverture de quelques tombes tanagréennes et recueilli, sur les lieux, de la bouche des habitants, plus d'un renseignement qui avait son prix ; nous souhaitons qu'il nous livre un jour les résultats de l'enquête qu'il avait entreprise.

M. Clerc a remis un travail intitulé : *Mémoire sur les ambassades chez les Grecs*. Il paraît s'être proposé de développer une partie du mémoire de M. Egger sur les *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (Paris, 1866, in-8°). Il s'est appliqué à atteindre ce but soit en donnant une analyse plus étendue des textes qu'avait déjà cités M. Egger, soit en utilisant, pour compléter cette étude, des documents épigraphiques que M. Egger n'avait pu avoir encore à sa disposition. La méthode est satisfaisante, sauf sur un point. M. Clerc cite trop souvent des recueils épigraphiques récents, comme les *Mittheilungen* de l'Institut allemand d'Athènes, sans indiquer avec assez de précision le caractère et la provenance des textes qu'il leur emprunte.

Le mémoire se compose de deux parties. La première comprend trois chapitres : fréquence des ambassades, comment se recrutaient les ambassadeurs et considération dont ils jouissaient. La deuxième partie traite de l'organisation et du fonctionnement des ambassades, en six chapitres, où sont définis la charge d'ambassadeur, le mode d'élection à cette fonction, la rémunération des ambassadeurs, les instructions et pouvoirs qui leur étaient donnés, le cérémonial des ambassades et enfin la responsabilité des ambassadeurs. Le tout se termine par une conclusion, qui met en relief le résultat des recherches de l'auteur. Ce résultat n'offre guère de nouveauté que pour quelques détails; mais il ne manque pas pour cela d'intérêt. Il en aurait davantage encore, si l'auteur avait cru devoir soumettre à un nouvel examen le célèbre procès *des prévarications de l'ambassade*, procès qui nous offre un type si instructif des mœurs politiques de la Grèce au temps de Philippe.

Le consciencieux travail de Meursius sur les fêtes et sur les jeux de la Grèce est devenu très incomplet, par suite des nombreuses découvertes qui ont été faites depuis son temps dans le domaine de l'épigraphie et de la numismatique. L'Académie avait signalé l'intérêt qu'il y aurait à le refaire sur des données nouvelles. M. Bileco a consacré la première année de son séjour à Athènes à traiter une partie importante de ce sujet, qui touche de si près à l'étude de la religion et de la vie des Grecs et où peuvent aussi parfois trouver leur compte les recherches de chronologie rigoureuse.

Son *Mémoire sur les jeux publics en Grèce* laisse de côté

les fêtes religieuses ordinaires, pour ne s'occuper que des jeux proprement dits ou *agones*. Il se renferme, de parti pris, dans les limites de la Grèce orientale, sans parler de la Sicile ni de l'Italie. Enfin, il se contente de mentionner rapidement les quatre grands jeux de la Grèce, Olympiques, Pythiens, Isthmiques et Némécens, comme sortant de son cadre par leur importance exceptionnelle et par les études spéciales dont ils ont été l'objet.

Le travail, circonscrit de cette manière, laisse encore à M. Bileo la partie la plus difficile et la plus neuve des recherches, l'étude de la diffusion des jeux publics en Grèce et dans l'Orient grec. L'auteur a donné à son mémoire la forme modeste, mais pratique, d'une liste par ordre alphabétique et par noms de jeux. Dans chaque article, il énonce succinctement le caractère des jeux, la nature des exercices et des récompenses, les noms d'hommes, de héros et de dieux qui expliquent les noms mêmes de ces nombreuses solennités; il est beaucoup d'entre elles dont l'existence ne nous est attestée que par une inscription ou par une médaille. Le seul rapprochement des noms est déjà fort instructif; il suffit par exemple pour faire comprendre la curieuse expansion que les jeux grecs reçoivent de la politique romaine, par le développement des jeux fédératifs ou *zōwz* et des jeux fondés au nom des empereurs. A ces indications, l'auteur ajoute quelques mots d'un commentaire très net, très sobre, parfois même d'une brièveté excessive, en se refusant à toute discussion, à toute explication qui ne lui paraissent pas absolument indispensables.

Une deuxième liste, par ordre alphabétique, sert de

table au mémoire et constitue, sur plus d'un point, un travail nouveau; car elle contient la mention d'un certain nombre de jeux dont les noms ne sont pas connus et elle donne en même temps un tableau intéressant de la répartition des différentes fêtes agonistiques, par villes et par régions.

Bien qu'une pareille étude n'ait rien de littéraire, elle représente de longues et fructueuses recherches. Elle était aussi de nature à familiariser singulièrement un jeune archéologue avec les recueils épigraphiques. Par les qualités de clarté, de concision et de méthode qu'elle exigeait, elle aura été, pour M. Bilco, un excellent exercice de première année, une utile préparation à des travaux plus développés.

Pour achever l'éloge de ce travail, il faudrait pouvoir affirmer qu'il est complet sur tous les points; mais il est difficile de refaire, pour la contrôler, l'enquête minutieuse dont les résultats sont condensés dans ces 120 pages. Si nous nous contentons de jeter les yeux sur la Thessalie, nous y trouvons une omission assez grave. M. Bilco ne semble pas avoir connaissance de la curieuse stèle des jeux de Larisse, que notre confrère M. Miller a publiée et savamment commentée dans le tome XXVII^e des *Mémoires de l'Académie* et qu'il a récemment offerte en don au musée du Louvre; il ne mentionne donc pas les curieux exercices qu'elle rappelle, sous les noms de ταυροθηρία, ἀφιππολαμπάδι, etc. S'il ne se fût interdit, peut-être un peu trop sévèrement, toute conjecture, il aurait pu aussi, dans la même région, comme sur d'autres points du monde hellénique, citer certains mois du calendrier local, qui sem-

blent se rapporter à des célébrations de jeux, comme le mois thessalien ἠμολώϊος, par exemple, qui pourrait être rapproché des ἠμολώϊα célébrées en d'autres pays.

L'extrême soin que l'on remarque partout dans le mémoire nous fait penser cependant que ces omissions de détail, presque inévitables à cause de la grande variété des recueils où sont dispersés les documents épigraphiques, sont assez rares. Elles n'empêchent pas que le travail sur les jeux de la Grèce, vrai lexique spécial, ne contienne deux ou trois fois plus de faits que la partie correspondante du traité de Meursius et ne soit destinée à rendre service à la science.

M. Barrilleau a remis, sous le titre de *Mémoires sur divers points de droit grec*, deux études de longueur inégale, mais qui témoignent l'une et l'autre d'une bonne méthode et d'un utile emploi de la riche bibliothèque de l'École. Le plus développé de ses travaux est intitulé : *Des sources de l'ancien droit grec*. Nous y avons la réponse que l'auteur a été amené à se faire à lui-même quand il a pris le parti de tourner vers ces études une curiosité qui n'avait été jusqu'alors appliquée qu'au droit français et au droit romain.

Le mémoire est intéressant, mais, malgré l'étendue des recherches dont il nous offre les résultats, il présente encore des lacunes très sensibles. Ainsi, il laisse de côté les *sources latines* du droit grec. Or celui-ci, à le prendre dans son ensemble, non plus seulement chez les Athéniens, mais dans les autres cités grecques, renfermait bien des dispositions dont aucun auteur grec ne nous a parlé, mais qui nous sont connues par les écrivains latins. Cicéron,

par exemple, est au moins aussi instructif que Plutarque. Plaute et surtout Térence ne nous fournissent pas moins de renseignements utiles. Gaius et le *Digeste* nous ont conservé beaucoup de textes grecs.

En ce qui concerne les *sources grecques*, il y a aussi bien des omissions. Ainsi M. Barrilleau aurait dû parler des papyrus gréco-égyptiens. Les recueils qui en ont été publiés sont très précieux pour la connaissance du droit grec. Pour en venir à des ouvrages d'une date très postérieure, l'auteur ne cite ni le petit ouvrage de Psellus sur les noms des actions (réimprimé dans la collection Migne), ni surtout le très important *Lexicon rhetoricum Cantabrigiense*, qui a été publié pour la première fois vers 1820, et dont nous possédons aujourd'hui une très bonne édition, donnée par Houtsma à Leyde (1870). On aurait dû citer aussi le recueil de proverbes de Zénobius et beaucoup d'autres auteurs où il y a bien plus à prendre qu'on ne serait disposé à le croire au premier moment. Tels sont, pour n'en mentionner que deux, Philostrate et Élien.

Enfin, n'aurait-il pas été à propos de compléter ce mémoire par une analyse rapide des travaux de restitution qui ont été entrepris depuis le XVI^e siècle, en caractérisant les ouvrages de Meursius, de Samuel Petit, d'Héraud, de Saumaise, et les travaux modernes des Allemands? N'aurait-il pas convenu de citer le *Corpus juris attici* de Telfy? Nous ne nous arrêterons pas à relever quelques inexactitudes de détail, qui disparaîtront quand l'auteur entreprendra, à tête reposée, une révision de son travail.

Le mémoire intitulé *Des constitutions de dot dans l'an-*

cienne Grèce est très supérieur au précédent. C'est la première étude sur la matière qui ait été faite avec le secours des inscriptions. Il comporterait sans doute encore certaines additions. Ainsi, dans l'édit de Tiberius Alexander pour l'Égypte, jadis publié et commenté par Letronne, il y a un passage important qui prouve que, dans les idées grecques, la femme restait toujours propriétaire de sa dot, tandis qu'à Rome on a fini par considérer la dot comme devenant pendant le mariage la propriété du mari. Il ne semble pas non plus que l'hypothèque de la dot fût toujours spéciale; il y a des textes où l'on voit que le constituant a hypothéqué tous ses biens. L'hypothèque, il est vrai, se spécialisait par l'inscription.

Quoi qu'il en soit de ces points qui appelleraient quelques compléments utiles et une plus ample discussion, ce travail suffirait à montrer que M. Barrilleau a tiré bon parti de son séjour en Grèce et des documents, tout nouveaux pour lui, dans l'étude desquels l'a utilement guidé un épigraphiste aussi familier avec les textes que notre savant confrère, M. Foucart. Nous pouvons espérer que, de retour en France, M. Barrilleau n'abandonnera pas des recherches qui avaient été, jusqu'à ces derniers temps, très négligées en France, mais qu'y poursuivent aujourd'hui avec succès, depuis plusieurs années, deux éminents jurisconsultes, M. Caillemet, doyen de la Faculté de droit de Lyon, et M. Rodolphe Dareste, notre confrère à l'Académie des sciences morales et politiques.

En vertu même de sa constitution, l'École française de Rome présente, dans ses travaux, plus de variété que l'École d'Athènes; elle se recrute à la fois parmi les

élèves de l'École normale, ceux de l'École des hautes études et ceux de l'École des chartes; les études des jeunes gens qui la composent portent donc sur l'ensemble de l'histoire du passé, depuis les commencements de la civilisation en Italie jusqu'au seuil des temps modernes. Ceux de ses pensionnaires que leur éducation a préparés à s'occuper de l'antiquité parcourent l'Italie et la Sicile, relèvent les inscriptions et décrivent les ruines; les riches musées de Rome et de Naples leur fournissent des matériaux qu'ils ne peuvent trouver nulle part ailleurs aussi abondants et aussi instructifs. En même temps, ceux dont la curiosité s'est tournée vers les recherches de paléographie et de critique verbale comme ceux qu'intéresse particulièrement le moyen âge ont à leur disposition les trésors de belles bibliothèques et d'archives dont beaucoup ne se sont ouvertes aux curieux que tout récemment; enfin, il n'est pas jusqu'à ceux qu'attirent surtout les arts de la Renaissance qui, parmi ces milliers de monuments que renferment les églises et les galeries de la Péninsule, ne se ménagent leur place dans ce cadre si large et si souple; les beaux travaux de M. Muntz, qui trouveront à l'École, nous voulons l'espérer, des imitateurs et des continuateurs, montrent quels fruits peut porter, en ce genre, le séjour de Rome. L'unité, elle n'est pas dans les titres et dans les sujets des mémoires; elle est dans la recherche patiente et scrupuleuse du vrai, dans la communauté d'esprit et de méthode, dans la direction vraiment scientifique que notre savant confrère de l'Académie des sciences morales, M. Geffroy, sait imprimer à des études qui paraissent au premier abord si différentes. L'École de Rome a déjà

ses traditions ; elles sont nées avec M. Albert Dumont, son fondateur ; elles n'ont pas cessé de s'affermir sous son éminent successeur, et elles s'imposent aujourd'hui à tous ces jeunes gens, d'origines diverses, qui viennent se grouper autour de la bibliothèque du palais Farnèse.

L'étude de l'antiquité, envisagée sous tous ses aspects, était représentée, jusqu'à l'automne dernier, par M. René de la Blanchère, agrégé d'histoire et pensionnaire de troisième année. Nous avons eu déjà deux fois l'occasion d'entretenir l'Académie des recherches de M. de la Blanchère sur les *Terres pontines* ; depuis son arrivée à Rome, il s'est consacré tout entier à un grand travail d'exploration et de restitution historique qui, lorsqu'il sera pleinement achevé, ne saurait manquer de faire honneur à l'École et à l'auteur. Si ce travail, dont plusieurs chapitres nous ont été communiqués successivement, ne se présente pas encore aujourd'hui sous sa forme définitive, ce n'est pas M. de la Blanchère qu'il faut en accuser, c'est la difficulté de la tâche qu'il a vaillamment entreprise et poursuivie au milieu de toute sorte de contre-temps et même, on peut le dire, de réels dangers.

Ce travail, tel qu'il a été tout d'abord conçu, supposait une reconnaissance méthodique et complète, lentement opérée sur le terrain, de la vaste région qui s'étend de Velletri à Terracine, entre les monts Lepini et la mer, région que traversait la voie Appienne. Beaucoup de vestiges y subsistent d'une antiquité reculée, antérieure même à la conquête romaine. Terracine était la clef de tout ce pays. Puissante au temps des Volsques sous le nom d'Anxur, elle fut transformée en *colonia maritima Romano-*

rum ou *colonia Anxurnas*. Son port était prospère ; mais ce qui faisait surtout l'importance de la ville, c'était sa position stratégique, sur le point où la voie Appienne atteignait la mer, à deux pas du défilé *Ad Lautulas*, ces Thermopyles du Latium.

On ne pouvait aborder une monographie de Terracine avant d'avoir étudié dans son ensemble toute la contrée dont cette ville était le centre. M. de la Blanchère a parcouru pendant trois années tout ce pays ; il y a, est-il besoin de le dire ? rencontré la fièvre paludéenne, qui l'a souvent forcé de s'arrêter, mais qui ne l'a jamais découragé et empêché de se remettre en marche dès qu'il était à peu près rétabli. A travers la *macchia* et la *palude*, il a cherché la trace des vieilles villes que la dépopulation a effacées après la conquête romaine. Pour plusieurs d'entre elles, il a retrouvé les enceintes et identifié les noms. Il a vraiment vécu dans ces déserts, luttant de son mieux contre les vices du climat et les difficultés des communications ; c'était seulement de loin en loin que les grands propriétaires, qui ont de larges domaines, pouvaient l'aider en lui offrant des chevaux, des guides et un abri.

Dans de telles conditions, on ne saurait s'étonner que le temps et les forces lui aient manqué pour achever l'autre partie de la tâche qui s'imposait à lui, la mise en œuvre de ses relevés, après études de tous les textes anciens qui se rapportent à l'histoire de cette région. Tous les documents sont entre ses mains ; sans parler des inscriptions, qu'il a soigneusement copiées et estampées, jusqu'aux moindres fragments, il a beaucoup mesuré et dessiné sur le terrain, aidé, pour la mise en place de tous ces éléments,

tantôt par un habile ingénieur italien, M. de Tucci, tantôt par un architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome, M. Laloux. Nombre de croquis curieux et de plans intéressants sont entre ses mains; mais le mémoire n'a pu être terminé. M. de la Blanchère nous a envoyé cinq chapitres, reliés par des sommaires pour les portions du travail qui ne sont pas encore complètement rédigées. Ces cinq chapitres ont pour sujet : 1° les guerres des Romains contre les Volsques; 2° l'organisation municipale de la *colonia Anxurnas* et les grandes familles terracinaises; 3° Décadence de Terracine. Les chrétiens. Les barbares; 4° Terracine et les travaux de Théodoric; 5° Terracine pendant le reste du moyen âge.

A ce mémoire est joint un recueil de cent vingt inscriptions, dont beaucoup sont inédites, et des dessins et plans dont plusieurs présentent un vif intérêt.

M. de la Blanchère a donc entre les mains les matériaux, déjà classés et en partie élaborés avec talent, d'un travail étendu et très important sur les terres pontines. L'impression qui s'en dégagera, c'est que la conquête romaine n'a pas agi de la même manière sur les provinces éloignées et sur les territoires voisins de Rome. Tandis que, dans des contrées comme la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine, elle provoquait un merveilleux essor de population et de richesse, elle a dépeuplé et appauvri le centre de l'Italie. L'auteur de cette exploration expliquera, par des détails précis, comment s'est produite, pour le littoral du pays des Volsques, cette détérioration à laquelle, depuis tant de siècles, on n'a pas su remédier. Dans un curieux travail dont un résumé vient d'être mis sous les yeux du pu-

blic (1), il montre quel était le véritable usage de ces innombrables *cuniculi* ou étroites galeries souterraines qui traversent en tous sens le sous-sol du pays romain et des terres pontines; comme l'a soupçonné le premier M. de Tucci, c'était tout un système de drainage, grâce auquel les peuples latins qui ont précédé les Romains dans cette contrée se sont affranchis de la *malaria*. M. de la Blanchère, sur le littoral des Volsques, en a exploré, mesuré et dessiné une centaine; il en donnera la carte; il se propose de démontrer que les Romains n'ont pas su apprécier et continuer le système des *cuniculi*, qu'ils n'en ont pas saisi l'influence sur les tufs et la pouzzolane.

M. de la Blanchère vient d'être appelé à une chaire d'épigraphie dans l'École supérieure des lettres à Alger; nous espérons que ces fonctions, tout en ajoutant à la connaissance, déjà très étendue et très exacte, qu'il a des antiquités romaines, lui laisseront le temps d'achever et de publier, avec toutes les planches nécessaires, une étude qui comptera parmi les plus approfondies et les plus instructives qu'ait produites l'École française de Rome.

MM. Lacour-Gayet, Martin et Thomas composaient la seconde année de l'École. M. Lacour-Gayet s'est attaché particulièrement à l'étude de ce siècle des Antonins qui présente tant d'intérêt au moraliste et à l'historien, mais dont le détail est si mal connu. L'an dernier, il avait soumis au jugement de l'Académie un essai fort remarqué sur

(1) *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Seconde année. Fascicule I. *La malaria de Rome et le drainage antique*, par M. RENÉ DE LA BLANCHÈRE (avec une carte).

les *Fâtes consulaires du règne d'Antonin le Pieux* ; il a envoyé cette année plusieurs chapitres destinés à figurer dans une histoire complète du règne, question sur laquelle l'Académie avait appelé l'attention des pensionnaires.

L'auteur a d'abord cherché à dresser le tableau complet de tous les membres de la famille d'Antonin, entreprise que rendaient difficile de fréquentes homonymies et l'usage des polynymies ; en se servant à la fois des auteurs et des inscriptions, il a pu dissiper presque toutes les incertitudes. A cette étude il a joint une dissertation sur les noms et titres, sur les bustes et statues, sur les monuments et travaux publics du règne d'Antonin, travail pour lequel Rome lui fournissait de plus riches matériaux que ne l'eût fait toute autre ville. C'est dans le dernier détail qu'il étudie la célèbre colonne Antonine et le temple d'Antonin et Faustine au forum ; ce dernier édifice lui est une occasion d'apprécier l'art romain à cette époque ; il lui a aussi ménagé la bonne fortune d'une petite découverte qui a son prix. M. Lacour-Gayet a aperçu, sur le marbre des colonnes dont se compose le portique, des *graffiti* figurés qui avaient échappé jusqu'ici à l'œil des archéologues ; ces dessins lui ont fourni la matière d'une dissertation curieuse. Enfin il a formé un *Corpus* des inscriptions relatives à son empereur ; il en a recueilli plus de six cents, qu'il a souvent commentées d'une manière judicieuse ; nous aurions seulement désiré que ces textes fussent classés d'une manière plus méthodique.

M. Albert Martin a entrepris une étude des *Scoliaſtes d'Aristophane*. Il en a rédigé deux chapitres, intitulés : 1° *De la critique d'Aristophane avant Aristarque* ; 2° *Aristarque*,

sa critique d'Aristophane, comparée à sa critique des poèmes homériques. L'auteur se propose d'étudier ensuite, en les rattachant à Didyme, les scholiastes d'Aristophane du temps d'Auguste, pour passer enfin aux scholiastes byzantins.

C'est surtout quand il sera terminé que ce travail aura toute sa valeur; il témoigne déjà, dans les chapitres qui nous ont été présentés, d'une curiosité intelligente et tournée vers des études qui ont été longtemps en souffrance chez nous. M. Martin doit se garder de redire, sous une autre forme, qui pourrait n'être pas meilleure, les observations générales qui ont été déjà faites; il doit s'appliquer à étudier dans les scolies d'Aristophane tout ce qui peut faire servir à connaître comment les anciens comprenaient la science du langage, la critique, l'interprétation et l'appréciation littéraire des poètes, en un mot, tout ce qu'ils entendaient par la *grammaire*. Il pourra faire, à ces conditions, un livre utile.

M. Martin a envoyé en outre une étude sur le célèbre manuscrit d'Athénée, on pourrait presque dire le manuscrit unique, qui est conservé à Venise (n° 447 de la Marciana). Schweighäuser avait fait faire autrefois cet examen pour son édition d'Athénée; mais il déclarait lui-même qu'elle était incomplète, et il souhaitait qu'on la refît. M. Egger, dans le *Journal des savants*, avait exprimé le même vœu. La collation nouvelle, dont M. Martin nous a soumis quelques parties, ne saurait être inutile et mérite d'être encouragée.

M. Martin a joint à ces deux envois une notice de plusieurs manuscrits d'Aristophane des fonds Palatin et Urbina à la bibliothèque Vaticane. Un manuscrit d'Iso-

crate a été décrit par lui dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Toutes ces notices donnent une idée favorable de l'application de M. Martin et du profit qu'il avait tiré, à l'École des Hautes Études, des leçons de M. Tournier et de celles de M. Graux, le jeune savant, déjà connu de l'Académie, qui vient de mourir avant l'âge au retour de l'exploration des bibliothèques romaines qui l'avait occupé pendant tout l'automne.

M. Thomas, déjà lauréat de l'Académie pour ses deux volumes sur les *États provinciaux du centre de la France*, nous a envoyé deux mémoires qui se recommandent également à l'attention par de sérieux mérites. L'un est intitulé : *Francesco da Barberino, étude sur une source nouvelle de la littérature provençale*. L'autre a pour titre : *Nouvelles Recherches sur l'entrée de Espagne, chanson de geste franco-italienne*. Ces deux excellents travaux ont cela de commun que leur sujet intéresse à la fois la littérature de l'Italie et celle de la France; ils indiquent la direction que M. Thomas a donnée à ses études, il ne pouvait y en avoir de mieux choisie ni qui promette davantage.

L'étude que M. Thomas a consacrée à Francesco da Barberino n'est pas entièrement sous nos yeux. Six chapitres importants, consacrés aux ouvrages de cet écrivain, nous manquent encore. Ce qui nous a été présenté est pourtant considérable et digne de tout intérêt. Après un avant-propos sur ce qui a été dit par d'autres au sujet de Francesco, l'auteur étudie la vie de ce personnage, et, grâce à une critique toujours prudente et judicieuse des travaux antérieurs, grâce surtout à l'étude attentive du précieux commentaire latin, encore inédit, des *Documenti*

d'amore, il étend et précise notablement ce que l'on savait sur ce sujet. Des œuvres de Francesco, si importantes pour la littérature provençale, qu'il possédait comme pas un de ses contemporains, et pour la littérature italienne, dont il fut un des initiateurs, la seule qui soit étudiée dans le présent manuscrit est son recueil perdu de *Nouvelles*. M. Thomas en démontre l'existence, que M. A. d'Ancona avait révoquée en doute; il établit en même temps, conformément à l'opinion de ce critique, que ce recueil n'a rien à faire avec le *Novellino*. Après un coup d'œil général, juste et rapide, sur « la littérature provençale en Italie », M. Thomas, dans la troisième partie de son ouvrage, étudie ce que les ouvrages de Francesco nous apprennent sur cette littérature. C'est ainsi qu'il trouve là les renseignements les plus curieux sur trois poètes dont nous ne connaîtrions, sans Francesco, ni les œuvres, ni même le nom, Raimond d'Anjou, Hugolin de Forcalquier et sa femme Blanchemain.

Ces rapides indications suffisent à donner une idée de l'intérêt du travail de M. Thomas. Il l'a exécuté de la façon la plus satisfaisante. L'étendue et la sûreté de l'information, la justesse de la critique, la simplicité de l'exposition, la clarté des vues générales, se remarquent à toutes les pages et permettent d'assurer que le livre de M. Thomas, quand il sera complet, prendra place parmi les meilleurs ouvrages d'histoire littéraire. C'est à Rome seulement que l'auteur pouvait l'écrire, le manuscrit unique et inédit du commentaire des *Documenti d'amore* se trouvant dans la bibliothèque des Barberini, qui se font une gloire de compter Francesco parmi leurs ancêtres.

Les éléments du second mémoire ont été rassemblés à Venise. Parmi les manuscrits qui, de la bibliothèque des Gonzague à Mantoue, sont arrivés à celle de Saint-Marc se trouvent deux volumes contenant le premier un long poème franco-italien consacré à la première partie de l'expédition de Charlemagne en Espagne et le second à un épisode postérieur de cette même expédition. M. Léon Gautier fit le premier connaître le poème qu'il appela *l'Entrée en Espagne* et qu'il crut pouvoir attribuer à un auteur nommé Nicolas de Padoue; le second, désigné dans les catalogues sous le titre peu exact de la *Prise de Pampelune*, a été publié par le docteur Ad. Mussafia. M. Gaston Paris, dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, avait cru devoir attribuer les deux poèmes au même auteur, ou plutôt, les deux manuscrits étant incomplets, les considérer comme contenant des fragments d'une seule et même composition. M. Thomas, par un examen attentif des manuscrits, a porté une lumière décisive dans ces questions controversées. Il a montré qu'il y avait là deux auteurs, dont le premier était de Padoue, mais ne s'appelait pas Nicolas, tandis que le second, le continuateur, portait bien ce nom, mais était de Vérone. La paléographie, la philologie, la critique littéraire ont fourni tour à tour à M. Thomas les arguments par lesquels il a établi cette distinction, que l'on peut regarder comme démontrée. Ce qui fait l'intérêt de ces résultats, c'est que l'œuvre commune du Padouan et de Nicolas de Vérone est la plus importante des productions curieuses que l'on appelle aujourd'hui *franco-italiennes*. Ces œuvres, écrites en français, à l'imitation des chansons de geste, par des

Italiens du Nord, sont le premier essai de cette poésie épique italienne qui devait aboutir à de si brillants résultats; c'est, de l'autre côté des Alpes, le premier anneau de cette chaîne longtemps ignorée qui relie la *Chanson de Roland* au *Roland furieux*.

Plusieurs travaux, publiés soit dans les *Mélanges* de l'École française, soit dans divers recueils consacrés à la philologie des langues romanes, achèvent de prouver quel heureux parti M. Thomas a tiré de son séjour en Italie; ils montrent tout ce qu'on peut attendre d'un esprit si curieux et déjà si mûr.

M. Camille Jullian, de première année, agrégé d'histoire, a remis un mémoire sur les *Domestici* et les *Protectores*, troupes de gardes des empereurs du III^e au VII^e siècle (240-612). Ce corps, qui devait durer plus de quatre cents ans, s'établit au milieu du III^e siècle, sans doute sous Gordien, dans ces temps de trouble et de transition d'où sont sorties les institutions monarchiques. Il fait suite aux *singulares*. L'auteur cherche quelle est l'organisation de cette troupe, quelles sont les fonctions, les privilèges et le traitement de ces soldats. Ils sont commandés par le *comes domesticorum*. M. Jullian a tâché de rétablir, à l'aide des inscriptions aussi bien que des textes classiques, la série chronologique de ces *comites*. Il a surtout fait effort pour reconstruire, à l'aide des bas-reliefs, des miniatures, des diptyques, le costume, l'équipement, les décorations de ces officiers. Tous les documents ont été consultés avec intelligence et avec soin; on ne peut reprocher au mémoire, dont le sujet ne manque pas d'intérêt, que quelques légers défauts de rédaction. A ce travail,

M. Jullian a joint une collation de plusieurs manuscrits de la *Notitia dignitatum*, qu'il a consultés et étudiés dans les bibliothèques italiennes.

M. Maurice Faucon, ancien élève de l'École des Chartes, s'était déjà préparé, par plusieurs voyages en Italie, à tirer bon parti du séjour qu'il y fait en ce moment comme pensionnaire de l'École française. La meilleure partie de son année a été consacrée au travail d'analyse et de copie particelles des *Registres de Boniface VIII*, conservés à l'Archive vaticane, travail que l'École a entrepris depuis plusieurs années. Il a tiré, chemin faisant, de l'examen de ces registres quelques sujets de notes dont voici les titres :

1° Nomination d'évêques et d'abbés en France par Boniface VIII pendant la seconde année de son pontificat, 1296, addition et rectification au *Gallia christiana*.

2° Catalogue des bulles de la troisième année du pontificat de Boniface VIII.

3° Boniface VIII et la commune de Verdun.

Les deux premiers envois continuent à nous montrer combien le dépouillement de ces registres, commencé par M. Berger et poursuivi par MM. Thomas et Faucon, sera fécond en résultats pour l'histoire du moyen âge. Quant à la première dissertation, elle est d'une lecture fort intéressante. C'est le récit d'un très curieux épisode de l'histoire municipale de Verdun. Il est seulement fâcheux que l'auteur n'ait pas pu recourir à l'excellente *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, par M. l'abbé Clouet. Celui-ci a connu les trois lettres de Boniface qui font le sujet du mémoire envoyé à l'Académie, et la lecture de son livre

est indispensable pour bien comprendre l'ensemble des évènements dans lesquels se place la lutte de l'évêque Jacques de Revigny contre la commune et contre une partie du clergé de son diocèse. M. Faucon aurait encore vu, dans l'*Histoire de Verdun*, qu'on n'a aucune raison de supposer que Jacques de Revigny ait enseigné le droit à Ravenne, erreur dont M. Le Clerc avait déjà fait justice dans l'*Histoire littéraire de la France*. Par contre, M. Maurice Faucon, à l'aide d'une lettre de Boniface, a rectifié une inexactitude qui se trouve chez tous les biographes, au sujet du lieu où mourut ce prélat.

M. Vigneaux, professeur de droit à la Faculté de Bordeaux, avait été adjoint à l'École de Rome comme M. Barilleau l'avait été à celle d'Athènes. Lui aussi, il a bien profité de cette année de studieux loisirs; il nous a soumis deux mémoires. Le premier et le plus important est intitulé : *Étude historique et juridique sur le Præfectus urbi*; mais nous n'avons que la partie qui traite de la juridiction. C'est le cinquième chapitre d'un travail qui, à en juger par l'étendue de ce fragment, doit être très considérable.

Quand Octave se trouva seul maître du monde, il voulut faire succéder à un siècle d'anarchie cette *paix romaine* qui fut la raison d'être et la gloire de l'empire. Son secret fut de maintenir l'ordre à Rome et dans les provinces par une administration qui dépendait de lui seul et dont seul il mettait les rouages en mouvement. Sous Tibère et ses successeurs, les fonctions nouvelles qu'Auguste avait créées prirent une forme encore mieux déterminée. A Rome, les deux agents principaux de l'empereur, on pourrait presque dire ses deux ministres, furent le *préfet de la ville* et

le préfet ou les *préfets du prétoire*. Peu à peu, ces lieutenants de l'empereur, dont rien ne limitait le pouvoir et la responsabilité, étendirent leurs attributions. Toute l'administration de la ville et des environs et la plus grande partie de la juridiction criminelle se trouvèrent ainsi passer entre les mains du *præfectus urbi*, et ce qui n'était d'abord que la police devint le gouvernement et la justice.

Étudier cette extension successive de l'autorité de ces grands fonctionnaires créés par l'empire, c'était assurément un sujet très digne de tenter la curiosité d'un érudit. Cependant on n'avait jusqu'ici, sur ces matières, que des travaux très insignifiants. M. Vigneaux s'est emparé de cette question et l'a fort bien traitée, faisant marcher de front l'histoire, les inscriptions et les textes de droit. Il a notamment appelé l'attention sur une *epistola* de Septime Sévère à Fabius Cilon, préfet de la ville, que renferme le *Digeste* (I, 12); cette lettre paraît avoir été comme la charte de cette haute fonction. Il a également tiré un parti tout nouveau des *Actes des martyrs*. Son mémoire est l'œuvre d'un jurisconsulte historien, et on ne peut que désirer lui voir achever et publier en entier cette savante monographie, qui fera honneur à l'École de Rome et qui tiendra bien sa place à côté du mémoire de M. Cucq sur le *consistorium principis*, mémoire dont quelques fragments ont déjà été soumis à l'Académie et dont nous attendons la publication.

Le second travail présenté par M. Vigneaux est une *Notice sur trois manuscrits inédits de la Vaticane*. Les manuscrits sont des recueils de consultations des jurisconsultes italiens du XIV^e et du XV^e siècle. Ils sont intéressants à un

double titre. Ils nous font connaître plusieurs jurisconsultes inconnus qui appartiennent à la ville et à l'école de Pérouse ; de plus, ils renferment un assez grand nombre de consultations inédites de ces jurisconsultes et particulièrement de Bartole.

Du XII^e au XVI^e siècle, c'était en Italie, c'était notamment à Bologne que les jurisconsultes de France et d'Allemagne allaient apprendre le droit. L'influence de ces professeurs et de ces avocats a été grande sur nos lois et sur la jurisprudence de nos tribunaux. Le jour viendra sans doute où, l'histoire du droit faisant un nouveau progrès, on étudiera l'histoire des doctrines qui ont régné pendant les siècles derniers et dont quelques-unes règnent encore aujourd'hui. Ce jour-là, il y aura grand profit à analyser les consultations de Bartole et de ses émules. Nous en sommes malheureusement bien loin, car nous n'avons même pas une histoire du droit français qui nous fasse connaître dans leur ensemble nos coutumes, nos lois et les œuvres de nos jurisconsultes. Il nous faut toute une école composée de savants comme M. Cucq, Barrilleau et Vigneaux, pour éveiller le goût de ces études qui n'ont pas encore leur place marquée dans nos Facultés de droit. Nous espérons que les Ecoles de Rome et d'Athènes contribueront à nous donner ce qui nous manque ; il est temps que la France reprenne son rang sur ce terrain et ne s'y laisse plus distancer par l'Allemagne et même par l'Italie.

Nous avons terminé l'énumération et l'appréciation des différents travaux qui ont été présentés à votre commission par les membres des deux écoles. Grâce au concours

qu'ont bien voulu prêter à la commission ceux mêmes de nos confrères qui n'en font pas partie, chacun de ces mémoires a pu être soumis à l'examen du juge le plus compétent. Sans doute, en exposant et en résumant toutes les notes qui nous ont été remises, nous avons pu craindre de lasser l'attention de l'Académie; mais, d'autre part, nous nous serions reproché de ne pas donner une idée suffisante de l'intérêt et de la valeur des travaux qui se poursuivent, dans ces deux centres d'études, sous le patronage et la haute surveillance de l'Académie; nous aurions regretté de ne point faire parvenir à leur adresse les observations que la lecture de ces essais a suggérées aux savants qui ont accepté la tâche de nous fournir les éléments de ce rapport. Malgré les années écoulées, nous nous souvenons du précieux encouragement que nous avons trouvé jadis dans la publicité ainsi ménagée à nos premières recherches; nous n'avons pas oublié le profit que nous avons tiré des conseils que nous avait alors donnés, au nom de l'Académie, un de vos anciens secrétaires perpétuels, M. Guigniaut, celui qui a tant fait pour guider les premiers pas de l'École d'Athènes, au milieu de bien des incertitudes et des difficultés. La fondation de l'École de Rome a plus que doublé le nombre des mémoires qui vous sont présentés; elle a ouvert la porte à des études bien plus diverses; elle a rendu plus difficile le rôle de votre rapporteur; mais elle ne l'a pas déchargé du devoir d'une analyse sommaire et d'une bienveillante mais attentive critique de tous les travaux qui sont soumis à votre jugement.

Encore, forcé de nous borner, avons-nous dû renoncer

à vous signaler, en détail, nombre de notes et de dissertations plus ou moins étendues que les membres des deux écoles ont fournies aux recueils qui servent aujourd'hui d'organes aux deux écoles.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* a été fondé par M. Albert Dumont, alors directeur de l'École française d'Athènes; il vient d'achever sa cinquième année, et, grâce aux soins du directeur actuel, M. Foucart, qui l'enrichit souvent de savants mémoires d'épigraphie, il n'a fait que gagner en réputation et en autorité scientifique. Il a eu pour collaborateur, cette année, outre notre confrère, M. Tissot, les anciens pensionnaires de l'École, qui lui restent fidèles, et plusieurs érudits grecs, tels que MM. Pappariopoulos, Mylonas et Démosthène Baltazis; M. Laticlew, membre de la nouvelle École russe, lui a donné un intéressant article; mais ce sont surtout les pensionnaires en résidence à Athènes qui se chargent de remplir le *Bulletin* et d'y porter à la connaissance de l'Occident toutes les découvertes importantes qui se produisent sur un point quelconque du monde grec, soit par leurs propres soins, soit par un de ces hasards heureux qui ont fait retrouver par exemple, il y a un peu plu d'un an, la statuette d'Athéné Parthénos, très médiocre réduction d'un original célèbre.

L'École, dans les limites de son étroit budget, s'efforce de prendre aussi sa part à ces travaux d'exhumation de l'antiquité qui, pourvu que l'endroit soit bien choisi, ne manquent jamais de récompenser ceux qui les entreprennent. Elle ne dispose pas de ressources comparables à celles qui ont permis aux savants allemands, dans ces

dernières années, de rendre au jour les marbres d'Olympie et ceux de Pergame; elle a pourtant obtenu des résultats dont la valeur a été hautement reconnue, ailleurs encore qu'en France. M. Hauvette-Besnault a continué les fouilles de Délos, si bien commencées et poursuivies pendant plusieurs années par M. Homolle; il y a trouvé tout un groupe de temples étrangers, consacrés à des dieux syriens ou égyptiens; une statue avec inscription hiéroglyphique, la première que l'on ait découverte en Grèce, est un signe visible de ces hommages que le grand sanctuaire ionien recevait de ceux que les Grecs appelaient des barbares. A propos du mémoire de M. Reinach, nous avons parlé des fouilles de Myrina; nous n'ajouterons qu'un mot : la collection qui a été formée des morceaux attribués à la France, dans le partage qui a suivi la clôture de chaque campagne, comprend près de quatre cents pièces, et, grâce à la libéralité de la famille Baltazzis, ce ne sont pas les moins belles. Quand l'École aura achevé de rapprocher, de classer et de décrire tous ces fragments, cette série de figures, sortie de fouilles qui ont été faites avec l'argent de la France, devra entrer au Louvre, ou du moins y être représentée par un choix d'exemplaires pris parmi les mieux conservés et les plus remarquables.

L'École a en vue d'autres fouilles qui sont attendues avec plus d'espérance et d'impatience encore, les fouilles de Delphes qui doivent donner des découvertes aussi importantes en leur genre que celles d'Olympie. On sait quels renseignements curieux pour la topographie du temple d'Apollon et des édifices voisins et quelle quantité d'inscriptions précieuses à divers titres MM. Foucart et

Wescher ont tirées jadis d'une fouille faite avec de très faibles ressources et sur un côté seulement du puissant soubassement qui portait le temple; il y a deux ans, quelques sondages, opérés par M. Haussoullier, ont encore montré combien il reste à trouver sous les maisons du village de Kastri, qui recouvre les restes mêmes du temple et de ses dépendances. Quelles surprises nous réserve le déblaiement complet de tout ce site, c'est ce que l'on pourra dire quand aura été signé le traité, déjà préparé par les soins du directeur de l'École et du ministre de France à Athènes, traité qui, en mettant à la charge du gouvernement grec l'expropriation du village de Kastri, permettra à l'École d'entrer en possession de ce beau champ de travail et de recherches.

L'École de Rome, dans des conditions quelque peu différentes, n'a pas fait de moindres efforts pour élargir le cercle de son action et pour représenter avec honneur, à l'étranger, la science française. En Italie, le service des antiquités, si bien dirigé par M. Fiorelli, dispose d'un budget assez considérable; à Rome même, il y a, pour les catacombes, M. de Rossi, et, pour les restes qui se découvrent sur un point quelconque de la ville, la commission archéologique municipale et son très actif et très intelligent secrétaire, M. Lanciani. Il ne peut être question que dans des cas très rares de fouilles entreprises en Italie par des mains étrangères. M. Geffroy a donc très bien vu qu'il fallait chercher ailleurs un élément à l'activité et à la curiosité de la jeune colonie dont il est le chef. Comme l'École d'Athènes, l'École de Rome avait, pour publier les mémoires de ses membres, la *Bibliothèque des Écoles fran-*

çaises d'Athènes et de Rome. Son directeur a voulu, de plus, qu'elle disposât d'un organe qui, comme le *Bulletin de correspondance hellénique*, se prêtât, par sa périodicité régulière et fréquente, à la publication d'essais plus courts et à la description des monuments et des documents, faite peu de temps après que quelque découverte heureuse les aurait rendus au jour. Il a donc fondé un nouveau recueil, les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, qui s'impriment à Rome et qui paraîtront, chaque année, en quatre ou cinq fascicules accompagnés de planches. Réalisant un désir qui avait été déjà souvent exprimé, il s'est assuré, pour les *Mélanges*, la collaboration des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome. M. Blondel y a déjà publié une curieuse restauration d'un des plus singuliers édifices de la villa Adriana à Tibur; on s'apprête à y donner son bel état actuel des ruines de Palestrine, l'ancienne Préneste, avec un texte explicatif qui sera rédigé par M. Fernique; enfin M. Laloux a exécuté des plans pour le travail de M. de la Blanchère sur Terracine. De cette entente enfin établie entre des artistes et des savants qui vivaient côte à côte sans presque jamais se consulter et sans concerter leurs efforts, ne peuvent manquer de sortir des travaux qui auront un caractère remarquable de précision et de nouveauté.

En dehors de ses contributions à la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* et de ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, l'École de Rome a inauguré une série in-4° de grandes publications tirées des archives de Rome. Quatre fascicules ont déjà paru des *Registres* d'Innocent IV, édités par M. Élie Berger, et l'École nous pro-

met une édition critique du *Liber pontificalis*, par M. l'abbé Louis Duchesne. Le *Liber pontificalis* est un des livres les plus nécessaires à quiconque veut étudier et comprendre le moyen âge. M. Duchesne a déjà publié dans la *Bibliothèque* une très savante dissertation à ce sujet ; il a comparé, en vue de la constitution de ce texte, près de cent manuscrits épars en Europe ; nous sommes heureux d'apprendre qu'on a trouvé les ressources nécessaires pour nous donner cette édition définitive que l'Allemagne, de son côté, s'appêtait à tenter. Très bien préparé par ses recherches antérieures, M. Puchesne pourra prévenir ses savants émules.

Toutes ces entreprises avaient leurs difficultés ; elles exigeaient une assez forte dépense. M. Geffroy a été aidé et par le concours du ministère de l'instruction publique et par celui de quelques particuliers dont le patriotisme, aussi libéral qu'éclairé, a voulu constituer, par voie de donation, une *Caisse de l'École française de Rome*. L'exemple a été donné par un de ces Alsaciens qui ne négligent aucune occasion de montrer que rien de ce qui touche à la grandeur morale de la France ne leur est étranger, par M. Engel-Dolfus, de Mulhouse ; à côté de son nom sont bientôt venus s'inscrire les noms de MM. Steinbach, lui aussi Alsacien, Durrieu, Delaville Le Roux, Monbinne et Edmond de Rothschild. Cette caisse dispose déjà d'un capital de 40,000 francs.

Les deux Écoles, grâce aux hommes éminents qui se sont succédé à leur tête, sont donc aujourd'hui largement pourvues, l'une et l'autre, de ces moyens de publicité qui leur ont fait si longtemps défaut. Dès leurs premiers pas

dans la carrière, les élèves de nos écoles spéciales qui ont obtenu le privilège d'habiter, pendant deux ou trois ans, Athènes ou Rome ont ainsi des occasions nombreuses de se signaler tout d'abord à l'attention de ceux qui sont les maîtres et les fauteurs des études où s'essaient ces débutants; jamais toutes les vocations naissantes n'auront été plus cordialement encouragées; jamais toutes les bonnes volontés et toutes les forces n'auront été mieux utilisées. Nous avons le droit d'espérer que la science tirera de beaux fruits des sacrifices faits ainsi par l'État et par les particuliers généreux qui s'associent à son action; nous comptons que, des rangs de ces jeunes hommes, placés dans des conditions si favorables, sortiront des érudits qui cultiveront et féconderont avec ardeur tout le domaine de ces études que l'Académie représente et dont les moindres progrès l'intéressent.